

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2019.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 8 février 2019 à 20 heures sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés: Pascale BAILLET, Sébastien GONZALEZ, Damien PACCAUD.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, les points suivants ont été étudiés :

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE** : Décide de procéder à l'encaissement d'un chèque de 200 euros remis par le Club des Montagnons pour l'utilisation annuelle de la Maison du Temps Libre.

**REGULARISATION CHARGES DE CHAUFFAGE** : Le maire rappelle au conseil municipal qu'une provision pour charges de chauffage est perçue chaque mois auprès des locataires.

Au vu de la consommation annuelle relevée, il convient de procéder à la régularisation du montant trop perçu ou du montant à percevoir en supplément et de réajuster si besoin le montant de cette provision mensuelle.

**STRATEGIE LOCALE DE L' HABITAT** : Le maire fait la synthèse d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 20 décembre dernier avec le cabinet SOLIHA, chargé de l'étude dans le cadre d'une future OPAH communautaire. Il s'agit d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la commune pouvant bénéficier d'aides publiques en fonction des travaux et des ressources. Ce programme, s'adressant aux propriétaires occupants ainsi qu'aux bailleurs, fera l'objet d'une campagne de communication auprès de la population.

**RÉGISSEUR.** Le maire précise qu'à compter de ce jour, les recettes perçues des particuliers soit en numéraires, soit par chèques bancaires ou postaux doivent être encaissées par un régisseur. Le conseil municipal donne son accord et approuve la nomination de la secrétaire de mairie Anita OUDOT en tant que régisseuse des recettes. En cas d'absence, elle sera suppléée par Marie Line TREFFOT.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS:** le maire rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en maison des associations, il convient de solliciter le maximum d'aides. Le conseil donne son accord afin de faire des demandes de subvention au titre du Fonds Leader ( Europe ), d'EFFILOGIS ( Région ) , du DSIL( Etat) et de l'appel à projet du Conseil Départemental de Saône et Loire.

**VALIDATION DIFFERENTES MISSIONS** : Dans le cadre des travaux concernant la Maison des Associations, une consultation a eu lieu pour attribuer différentes missions et a donné le résultat suivant:

Contrôleur technique : attribué à APAVE.

Coordinateur SPS: attribué à SOCOTEC.

Levée topographique : attribué à CHEVRIER-GALLET-SOULAGE.

**EXTINCTION DETTES ANTERIEURES:** Le maire informe que des dettes concernant le RUSTIQUE et remontant à l'exercice 2015 doivent être annulées, la

procédure de recouvrement état terminée. Le conseil municipal donne son accord pour inscrire cette somme en dépenses lors du vote du prochain budget.

**LE RUSTIQUE** : Le maire informe que les loyers impayés sont à ce jour évalués à 5.700 euros malgré les différents rappels et les mesures mises en place pour la régularisation de cette dette. Le locataire n'ayant pas respecté ses engagements, le conseil municipal décide de mettre fin au bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

**MAISON DES ASSOCIATION** . Le maire présente le projet de réhabilitation du bâtiment LONJARET en maison des associations proposé sous forme d'avant projet sommaire par le cabinet AD + de LONS LE SAUNIER. Le conseil municipal après examen des différents documents et plans décide de valider ce projet et autorise l'architecte à avancer sur le dossier.

Le maire fait le point sur les travaux en cours qui concernent principalement la dépose des poteaux supportant les réseaux aériens dans le centre bourg et les travaux de finition du sentier piétonnier.

Le conseil municipal étudie les questions diverses.